

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°42-2021-152

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2021

Sommaire

42_Préf_Préfecture de la Loire / Cabinet

42-2021-10-29-00001 - Composition du jury d'examen PAE de FPS (2 pages) Page 3

Projet de recueil

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2021-10-29-00001

Composition du jury d'examen PAE de FPSC



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités

Service interministériel de défense
et de protection civile

**Arrêté n°142- 2021 portant composition du jury d'examen
de pédagogie appliquée à l'emploi (PAE)
de formateur premiers secours civiques (FPSC)**

La préfète de la Loire

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN en qualité de la préfète de la Loire ;

Vu le décret du 16 juillet 2021 nommant Madame Judicaële RUBY, directrice de cabinet de la préfète de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 21-100 du 29 juillet 2021 portant délégation de signature à Madame Judicaële RUBY, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Loire ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2020 modifiant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

CONSIDÉRANT l'organisation par la Protection Civile de la Loire de sessions de formation de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de composer et convoquer un jury afin de délibérer sur les dossiers des candidats ayant préparé les formations susvisées ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Il est constitué un jury d'examen relatif à la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateurs aux premiers secours civiques le mardi 16 novembre 2021 à 17h00 à la préfecture de la Loire, 2 rue Charles de Gaulle, à Saint-Étienne ;

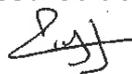
Article 2 : La composition du jury est la suivante:

- Commandant Médecin Chef M. RIGAUDIERE Philippe, est désigné comme étant le président du jury,
- M. MAZIMANN Pierre, formateur de formateurs (Protection Civile de la Loire),
- Mme CHASSAING-RIVOIRARD Roselyne, formateur de formateurs (Protection Civile de la Loire),
- M. ROMEYER Nicolas, formateur de formateurs (Protection Civile de la Loire),
- M. ALLIOT Thomas, personne qualifiée dans la pédagogie du secourisme (Service de santé des armées).

Article 3 : La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet de Roanne, le sous-préfet de Montbrison, le directeur départemental incendie et de secours, Mmes et MM. Les présidents d'associations de sécurité civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire.

A Saint-Étienne, le 29 OCT. 2021

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet,


Judicaële RUBY